



**Niveau 1 :**  
entre **30** et **44** points

**Niveau 2 :**  
entre **45** et **59** points

**Niveau 3 :**  
entre **60** et **74** points

**Niveau 4 :**  
**75** points et +

EXIGENCES OBLIGATOIRES		
Engagement de la direction	Politique de gestion interne de l'organisation	Obligatoire
	Engagement envers la conciliation travail-famille	Obligatoire
	Accessibilité pour les femmes et les hommes	Obligatoire
	Communication	Obligatoire
	Désignation d'une personne responsable	Obligatoire
Respect des lois et règlements relatifs au travail	S'il y a lieu, fournir la liste des infractions au comité CTF	Obligatoire
Mise en place d'un comité de conciliation travail-famille	Consultation sur les besoins; proposition de mesures et pratique, mise en œuvre et promotion; évaluation et rapport à la direction et aux travailleurs; suivi des consultations; révision des mesures au besoin, etc.	Obligatoire
EXIGENCES PARTICULIÈRES (doivent aller au-delà des seuils minimaux prescrits dans les lois et règlements, tout en les respectant)		
Gestion de la CTF	Formation sur la CTF (minimum 2 points)	2-4-6 points
	Guide ou document d'information des mesures et des pratiques de CTF (obligatoire)	2 points
	Programme d'aide aux employés	2-4 points
	Service d'information et d'orientation	1 point
	Cheminements adaptés	2 points
Adaptabilité de l'organisation du travail	Exemples : rotation d'emploi, échange d'horaire de travail, partage des compétences, groupes multidisciplinaires, équipes volantes	5 points
Aménagement du temps de travail	Réduction du temps de travail	5-7-9 points
	Horaires de travail adaptés	7-9 points
	Prévisibilité des horaires de travail	2-5-7 points
	Semaine de travail comprimée	5-7 points
	Utilisation des banques d'heures	3-5 points
Congés	Congés de maternité et de paternité	2-4-5 points
	Congé d'adoption et congé parental	2-4-5 points
	Congé pour raisons familiales	2-3 points
	Congé pour deuil	1-2 points
	Congé pour mariage ou pour union civile	1-2 points
	Congé de compassion	1 point
	Congé à la suite d'un acte criminel ou d'un suicide	1 point
	Congé autofinancé	1-2 points
	Congé sans solde	1-2 points
	Flexibilité dans le choix des dates des vacances payées	3-4 points
	Flexibilité dans le morcèlement des vacances payées	1-2 points
	Flexibilité dans le lieu de travail	Travail à domicile (télétravail)
Travail dans un bureau satellite (ou près du lieu de résidence)		1 point
Services ou biens offerts dans les lieux de travail	Aide ou soutien financiers pour la garde des enfants d'âge préscolaire	4 points
	Aide ou soutien financiers pour la garde des enfants d'âge scolaire	2 points
	Soutien aux travailleurs et aux travailleuses dont un ou des membres de leur famille ont une ou des incapacités temporaires ou permanentes	1 point
	Remboursement des frais de garde (heures supplémentaires)	2 points
	Autres services répondant à des besoins particuliers de CTF	1 point